

## BAC MUGUET

DESTRUCTEUR D'ODEUR ASSAINISSEUR d'ATMOSPHERE  
avec ODORIFERANT RÉMANENT PUISSANT  
SPÉCIFIQUE pour USAGES PROFESSIONNELS

### PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE COMPOSITION

. Préparation à base d'une combinaison de fonctions destructrices d'odeurs, extraits surodorants.

### CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES

. ETAT PHYSIQUE	: Liquide légèrement visqueux
. MASSE VOLUMIQUE	: 1020 g/l +/- 20 g/l
. REACTION CHIMIQUE	: Neutre
. ASPECT	: Fluide incolore à ambré
. INFLAMMABILITÉ	: NON INFLAMMABLE
. ODEUR	:MUGUET

### PROPRIÉTÉS PRINCIPALES

. **Destructeur puissant**, à dispersion instantanée par micronisation avec effet turbulent, apporte une action **rapide** neutralisante contre les molécules à odeurs désagréables.

. Par ses éléments de composition, combat efficacement les différents types d'odeurs tels que :

- Odeurs nauséabondes, putrides, d'hydrogène sulfuré (H<sub>2</sub>S), provenant de fermentations des déchets, salissures organiques, détritiques en décomposition par les bactéries, dans les zones d'entrepôts de poubelles; déchetteries, etc...
- Odeurs de transpiration, de confinement, dans les salles de sports, odeurs de fumée dans les zones fumeurs, salles de réunions, dans les hôtels, restaurants, collectivités
- Odeurs de vestiaires, de sanitaires, de moisissures
- Odeurs ammoniacales, d'urines, dans les toilettes, escaliers de sous-sols et accès de parking.

. **Renferme des extraits végétaux odoriférants puissants.**

. **Apporte une ambiance nouvelle assainie** permettant de rendre rapidement aux utilisateurs des locaux à atmosphère vicié.

## MODES ET DOSES D'EMPLOI

- . Prêt à l'emploi.
- . Appliquer à l'aide d'un matériel de pulvérisation ou de brumisation approprié.
- . Comme pour tous destructeurs d'odeurs ne pas pulvériser ou saturer les locaux en présence de personnes, petits animaux, poissons exotiques ou denrées alimentaires non hermétiquement emballées.
- . En cas de brumisation excessive, aérer le local avant de le rendre au trafic.

Eviter déversements sur sols pouvant générer des phénomènes de glissances.

## RECOMMANDATIONS

Préparation **non soumise** à l'étiquetage de nocivité toxicité d'après directive européenne en vigueur :

- la classification de cette préparation a été exécutée conformément à la directive dite « Toutes Préparations » 1999/45/CE et de ses adaptations.
- a aussi été pris en compte la directive 2001/59/CE portant 28<sup>ème</sup> adaptation à la directive 67/548/CE (Substances dangereuses).

- . Conserver hors de la portée des enfants.
- . Refermer l'emballage après utilisation.
- . Ne pas jeter les résidus à l'égout.

**Toujours effectuer au préalable, un essai avec la surface à traiter pour déterminer compatibilité et temps de contact appropriés.**

**Extrait conditions de vente :** Assurance qualité ISO 9001 :

Les conditions et durées de stockage peuvent modifier dans le temps les caractéristiques initiales des produits conditionnés, ainsi la Date Limite d'Utilisation **Optimale** Conseillée (D.L.U.O.C.) est de un an. En conséquence, l'échange ou le remplacement de tout produit au-delà de cette DLUOC de un an ne pourra être effectué, le numéro de lot ou bon de livraison permettant la traçabilité.

NOTA : Les indications mentionnées sur cette fiche sont communiquées à titre d'information. En raison des nombreux facteurs pouvant affecter les résultats, tous les produits sont vendus avec la réserve que les utilisateurs professionnels feront leurs propres essais pour déterminer la convenance de ces produits pour leur usage particulier. Limite de garantie n'excédant pas le remplacement d'un produit reconnu défectueux. Fiche de sécurité sur simple demande selon décret 87200 du 27.03.1987 mis en vigueur au 01.01.1988.



Angle des rues Simonin et Claude  
B. P. 1769 - 98845 NOUMEA  
Tel / Fax : 26 36 76  
E-mail : t-pac@t-pac.nc  
NOUVELLE CALEDONIE

**MATERIELS ET PRODUITS INDUSTRIELS • DE MAINTENANCE ET D'HYGIENE  
SOLUTIONS ANTI-POLLUTION MARITIME ET TERRESTRE**